



SNES Martinique

Cité Bon Air, bât. B, route des Religieuses
97200 Fort-de-France

Tél : 05 96 63 63 27 Fax : 05 96 71 89 43
e-mail : s3mar@sn.es.edu
site Internet : www.martinique.sn.es.edu

CPPAP n° 0608 S 05185
Dépôt légal L100-00 -528/2003
Directeur de publication :
Yvon JOSEPH-HENRI



EDITORIAL

La valse des postes continue. Cette année les choses nous semblent encore plus désordonnées que jamais et c'est quasiment 150 postes que le rectorat supprime dans le second degré.

C'est dire si la profession est mise à mal. Parallèlement, nous vivons dans nos établissements des conditions d'exercice au-delà de ce qui est supportable !

Jamais nous n'avons subi autant de pression et de charge de travail : il s'agit pour le ministère de désorganiser le personnel en lui demandant tout et n'importe quoi. L'un des derniers avatars a été la formation des professeurs principaux par les conseillers d'orientation psychologues. Pour avoir appliqué les consignes syndicales, en refusant de former ces professeurs, deux conseillères ont été pénalisées par leur hiérarchie¹. Pour autant il semblerait bien que les tentatives de mise au pas des personnels de base, ou des syndicalistes soit bien plus le fait de chefs d'établissement qui craignent de perdre leur autorité, ou de ternir leur image auprès du recteur.

Dans ce contexte, l'attitude d'une fédération de parents d'élèves au collège Trianon, qui consiste à faire le jeu du chef d'établissement – sous prétexte qu'il faut que les professeurs fassent cours – nous paraît une déclaration de guerre contre les enseignants. En effet, réclamer que les parents envoient leurs enfants en cours lorsque les collègues font grève ou exercent leur droit de retrait, crier haut et fort que tout va pour le mieux dans le meilleur des collèges possible, au moment où les enfants évoquent leurs peurs, et qu'une collègue a failli se faire assassiner par un gamin de cinquième, c'est plus que de la provocation. Dès lors, rien d'étonnant que nos collègues ne trouvent aucun appui lorsqu'il s'agit de réclamer une tenue exceptionnelle du conseil d'administration. On peut s'aveugler et nier l'absentéisme galopant, refuser d'admettre les solvants cancérigènes, et les délinquants : il faut que les profs enseignent sinon les élèves seront en échec scolaire...

Et après ? Qu'aura-t-on fait avancer ? Rien. On aura simplement contribué à délabrer l'école en Martinique. Nous savons parfaitement que notre métier s'exerce pour

SOMMAIRE

Editorial	Page 1
Elections	Page 2
Syndicalisation	Page 3
Installation de la nouvelle CAA	Page 3
Le collège Trianon	Page 4
Déclaration de la FSU Martinique au CTPA du 25 Mai 2007	Page 5
Accès à la Hors-Classe des certifiés	Page 5
La hors-classe : une carotte aux mains de chefaillons ????	Page 6
IUFM	Page 7
Bac : coup de gueule !	Page 7
Dotations régionales	Page 7
Les Contrats Aidés	Page 8
Copsy : un métier en voie de disparition	Page 9
Le site académique du SNES	Page 10

¹ Note toutefois rétablie par le recteur

les enfants qui nous sont confiés. Mais nous savons que nous avons aussi une responsabilité écrasante si nous avons conscience de dangers et que nous ne les dénonçons pas.

C'est la raison pour laquelle les collègues du Marigot ont aussi déposé un préavis de grève à l'issue d'une Assemblée Générale qui remettait en cause la gestion du chef d'établissement. C'est aussi pour une raison identique que les collègues du lycée du Lorrain ont dénoncé le 29 mai l'acide picrique contenu dans deux bocaux et susceptible de faire sauter le bâtiment entier ...

Avons-nous eu tort de nous mobiliser ?

Yvon JOSEPH-HENRI
Secrétaire académique du SNES Martinique

ELECTIONS

Vous trouverez ci-dessous les résultats des votes pour la CAA et la CAN du SNES

Résultat du vote d'orientation nationale

Inscrits : 691
 Nombre de votants : 396
 Nuls ou blancs : 22
 Exprimés : 374

Lise Unité et Action : 337	Liste Ecole Emancipée : 12
Liste PRSI : 21	Liste Emancipation : 4

Résultat du vote d'orientation académique

Inscrits : 691
 Nombre de votants : 396 (soit 56, 90% des inscrits)
 Nuls ou blancs : 19
 Exprimés : 377 (soit 95,2 % des votants)

Liste Unité et Action :	Liste pour un syndicalisme en Martinique unitaire démocratique offensif :
326	51
86,47%	13,53%

Résultats du vote sur l'adhésion de la FSU à la CSI

Oui : 211 Non : 58 Abstentions : 116
 54,81% des votants 15,06% des votants 29,29% des votants

Résultats du vote national par catégories

catégories	Nombre de voix obtenues par les candidats				Nbre d'exprimés par catégories
	Pihoue/ Lagauche 33	Blanch/ Helou 1	Belloir/ Mignot 1	Schimmer/ Vinay 0	
Agrégé(e)s					35
Certifié(e)	Barbillat / Boulonne 234	Jean / Rudloff 8	Danry/ Lefevre 17	Dauphine/ Molines 5	264
Non titulaires	Lombard/ Kadid 10	Correch/ Allah 0	Borges/ Lombardi 1	Ungemach/ Vancostenoble 1	12
CPE	Bourgeois/ Goubier 24	Friso/ Barbazanges 0	Hellal/ Bel Hadj 0	Dubacq / Laurenti 0	24
Etudiants surveillants	Allenda/ Gallardo 4			Halb/ Govehovitch 0	4
Copsy et DCIO	Remermier/ Monnier 2	Bennassar/ Coulon 0		Hopital. Ohresser 0	2
Retraités	Clavel/ Jacquin 8	Petitpas/ Batigne 0	Chevalier/ Eskenazy 0	Desautels/ Rosenzweig 1	9
TOTAL					350

La commission de dépouillement a dû annuler les votes des S1 suivants :		Motif d'annulation
Lycée Bellefontaine Lycée Nord Atlantique Clg Hubert Néro Clg C. Le Ray	Bellefontaine Sainte Marie Le Lorrain Le Robert	Une seule signature au PV de dépouillement
Lycée Montgérald	Le Marin	Un votant non à jour de ses cotisations
Collège Paul Symphor Collège Julia Nicolas	Le Robert Fort-de-France	Une signature au PV qui ne correspond pas à un adhérent à jour de ses cotisations
Votes en retard non comptabilisés		
Lycée La Jetée	Le François	
Clg Euzhan Palcy	Gros Morne	

Merci !

Merci aux électeurs qui se sont fortement prononcés pour la 3^{ème} fois cette année (après le vote pour la FSU, celui du SNES pour les rapports d'activité et financiers) ! C'est bien la preuve que le syndicalisme n'est pas mort, c'est même la preuve que nos syndiqués se sentent concernés par ce qui se passe.

Un autre grand merci aux responsables syndicaux, S1, trésoriers et autres militants qui ont – en fin d'année – et malgré leur charge de travail, accepté de reconduire une nouvelle fois des élections, importantes pour le devenir du syndicat. Nous savons combien leur tâche est essentielle dans le taux important de participation que nous avons obtenu.

Merci à tous ceux qui, de près ou de loin, font le syndicat. C'est ensemble que nous sortons vainqueurs et non par une quelconque division, en faisant semblant d'opposer – comme certains se plaisent à en répandre la rumeur – qu'il y aurait deux SNES, un « local » avec toutes les arrières pensées que nous connaissons, un « national » qui serait incapable de prendre en charge les

intérêts des syndiqués martiniquais. Les résultats montrent combien les syndiqués ont bien compris que la lutte à mener doit se conduire à deux, voire trois niveaux. Bien sûr il nous faut résister sur le terrain, dans chaque établissement, et amplifier ce combat pour faire plier le gouvernement. C'est ce que nous faisons tous à tous les niveaux du SNES Martinique. Il faut aussi faire pression au niveau national en soutenant la résistance qui met mal à l'aise le gouvernement qui voudrait nous liquider. Enfin, et vous l'avez tous compris, il nous faut entrer résolument dans ce XXIème siècle, dans la mondialisation pour construire un syndicalisme à la mesure des enjeux en cours. Cela ne signifie pas signer un chèque en blanc. Mais on ne peut construire une politique syndicale mondiale sans patience et opiniâtreté.

Est-il utile de rappeler qu'il ne devrait y avoir ni vainqueurs ni vaincus chez nous, puisque nous ne devrions débattre que d'idées ? En tout cas, Unité et Action continuera à se refuser à alimenter les polémiques intestines et vaines.

Par contre, l'équipe sortante sait qu'elle sort renforcée, consciente qu'un suffrage aussi entier dans autant d'établissements témoigne qu'elle est sur la bonne voie, et qu'elle s'identifie aux syndiqués qu'elle représente. C'est en effet la seule chose qui nous importe : respecter l'esprit de la majorité, qui est souvent la majorité silencieuse...

Le travail continue, plus que jamais. Le SNES Martinique doit continuer d'abord à se structurer pour améliorer toujours plus son fonctionnement tout en répondant à l'accroissement des demandes des syndiqués. Il nous faut étoffer les permanences et le traitement des dossiers. D'autres axes deviennent plus mûrs comme l'étude des champs disciplinaires et notre rôle dans les établissements. Nous devrions maintenant pouvoir publier des études sur le système scolaire en Martinique et en pointer les dysfonctionnements.

Parallèlement le SNES doit aussi favoriser l'éclosion de nouveaux syndicats de la FSU et faire en sorte qu'ils s'y développent rapidement, même si leurs ressources sont faibles au début. **S'y ajoutent** les problèmes de nos locaux dans une cité vouée à la destruction : le rachat qui s'impose à nous sera sans aucun doute lourd financièrement et nous ne pourrions mener l'opération qu'avec l'aide du National.

En même temps il nous faut renouveler nos équipes et intégrer toujours plus de jeunes de manière à ce que le SNES Martinique non seulement soit représentatif de notre profession, mais qu'il permette à cette dernière d'affronter sans complexes les luttes dures qui s'annoncent.

En effet, la lutte doit s'intensifier si nous voulons sauver nos métiers. Bon courage à tous pour cette fin d'année difficile et bonnes vacances : il nous faudra emmagasiner des forces pour la rentrée !

Yvon JOSEPH-HENRI
Secrétaire académique du SNES Martinique

SYNDICALISATION

2003-2004	687 syndiqués
2004-2005	656 syndiqués
2005-2006	693 syndiqués

2006-2007 725 syndiqués à ce jour.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : les deux années de mandatures U&A ont été deux années de redressement du syndicat. Est-il raisonnable, dès lors, que d'aucuns prétendent encore que le SNES perde chaque année de nombreux syndiqués ?...

Thierry RENARD
Trésorier du SNES Martinique

INSTALLATION DE LA NOUVELLE CAA

La C.A.A (Commission Administrative Académique) d'installation a eu lieu le samedi 9 juin 2007. Elle avait pour ordre du jour l'élection des nouveaux bureau et secrétariat pour les deux ans à venir.

Le secrétaire académique a commencé par remercier les membres présents. Il s'est ensuite attaché à faire le point sur les absents. Le quorum étant atteint, la CAA a pu être installée.

Voici sa composition :

JOSEPH-HENRI	Yvon	Lycée V. Schoelcher
BLAMEBLE	Madeleine	Lycée V. Schoelcher
PARACLET	Françoise	Collège E. Glissant
AUBRY	Régis	Lycée V. Schoelcher
VERTALE	Valérie	Clg Place d'Armes II
RENARD	Thierry	Lycée Acajou II
RENARD	M-Pierre	Collège Dillon I
RETORY	Christelle	Collège Dillon II
DUPONT	Chantal	Collège Trois Ilets
MONTANUS	Thierry	Lycée Acajou II
BACLET	Serge	Clg des Terres Sainville
SEBASTIEN	Théodore	Retraité
SALVON	José	Lycée Joseph Gaillard
GAUDION	Gilles	Lycée Frantz Fanon
COLLIN	Stéphane	Collège Louis Delgrès
NUMA	Roger	Lycée Joseph Zobel
BRIVAL	Berthe	Lycée Bellevue
W	S	Collège Trianon
PETITOT	Jacqueline	Lycée Montgérald
LARRIBE	Michel	Collège Lagrosillière
BORDAGE	Thérèse	Collège Saldés
VANDESTOCK	M-Félicie	Lycée Joseph Pernock
BIRBA	M-Josée	Collège Trénelles
COLLAT	Christiane	Collège Hubert Néro
GILLANT	Georges	Lycée Joseph Gaillard

DUPRE-THOMAS	Christophe	Lycée Acajou II
WILLIAM	Corinne	Lp Chateauboeuf
COFFRE	Maryse	retraîtée
ASSANE-ALY	Alain	Collège Saint Esprit
LUCE	Carnot	Collège R. Castendet
VICTORIN	Lisa	Lycée Acajou II
CREVEN	Maryvonne	Collège E. Glissant
GIRARD-MEFFRE	Hélène	Lycée Joseph Gaillard
CIMPER	Guy	Retraité
PHEJAR	M-George	Lycée Joseph Pernock
MOETUS	Christian	Lycée Joseph Gaillard
MALOUNGILA	Myriam	Lycée Bellevue
TERRO	Sabrina	Collège Place d'armes II
BRITHMER	Marie-Line	Collège V. Placol
BERNABE	Jean Max	Lycée de Bellevue

A la demande de la tendance Unité et Action, une suspension de séance a été accordée. Chacune des tendances (Unité et Action ainsi que SMUDO- pour un Syndicalisme Martiniquais Unitaire Démocratique Offensif) a pu décider de son côté des membres qui figureraient en bureau. Cette suspension de séance a duré environ un quart d'heure.

Pour la suite, il s'est agi d'élire les bureau et secrétariat dont voici la composition :

JOSEPH-HENRI	Yvon	Secrétaire académique du SNES Martinique
BLAMEBLE	Madeleine	Secrétaire adjointe
PARACLET	Françoise	Secrétaire adjointe
AUBRY	Régis	Secrétaire adjoint
VERTALE	Valérie	Secrétaire adjointe
RENARD	Thierry	Trésorier académique
RENARD	Marie-Pierre	Trésorière adjointe
RETORY	Christelle	assesseur
DUPONT	Chantal	assesseur
BACLET	Serge	assesseur
PETITOT	Jacqueline	assesseur

Une fois ces tâches accomplies, le calendrier de début d'année scolaire 2007-2008 a été mis en place :

- Mercredi 5 septembre, 15 heures : accueil des nouveaux arrivants de l'académie
- Mercredi 12 septembre, 15 heures : bureau élargi
- Mardi 2 octobre, 8 heures 30 : première CA de l'année.

La séance a été levée à 10 heures 30.

Valérie VERTALE
Co-secrétaire académique adjointe

LE COLLEGE TRIANON

L'arrivée du jeune prof en Martinique.

Vendredi 1^{er} septembre, le soleil brûle et je suis couvert comme en automne: j'ai chaud mais c'est supportable. La Principale m'avait prévenu au téléphone en juillet : « Ce n'est pas bermudas et claquettes, ici ! » J'avais demandé s'il faisait froid en Martinique, ça ne l'avait pas fait rire.

Je rentre dans la cour, un peu stressé, je n'aime pas ces premières rentrées où l'on ne connaît personne. Il y a des Antillais, des métropolitains, des blancs, des noirs. Je suis bien accueilli par tous, ça me motive, je viens d'un collège où régnait le clanisme.

Nous rentrons dans la salle de réunion, la Principale prend la parole :

« Tout le monde a droit à l'éducation, qu'on soit blanc, noir, vert ou bleu. » Pourquoi une telle évidence martelée ? Les collèges où jusqu'à dix ethnies vivent ensemble n'en ont pas besoin.

Le premier trimestre.

La rentrée se poursuit, les contours de la vie au collège se font plus précis.

Il faut faire ses projets dans son coin, ne pas proposer de l'aide en informatique, ne pas empiéter sur le territoire des autres, des guerres d'influence se jouent.

Les élèves circulent dans les couloirs pendant les cours, nous recevons des pierres, plus tard des bombes à eau, des insultes. Nous sollicitons la tenue d'une assemblée générale, avec la présence de l'Inspecteur de Vie Scolaire en janvier. Nous n'aurons pas de réponse avant fin juin.

Les odeurs.

Les odeurs arrivent et la cristallisation des problèmes des collègues, des agents et des surveillants explose. Le collège est évacué. Des nausées, des vomissements, des vertiges accompagnent une gestion de la crise que nous avons qualifiée de pitoyable. Plusieurs réunions se succèdent, avec des promesses, des actions à tenir, des chiffres à donner, puis vient la pluie.

La violence.

Avec la pluie, les odeurs partent, la violence, elle, reste, et c'est le drame en mai : une collègue agressée au couteau dans la cour.

Droit de retrait refusé, ponction d'un jour de salaire pour tout le monde (y compris pour le professeur agressé), la crise est toujours mal gérée. Le clanisme part de plus belle...

Nous reprenons le travail un lundi, comme si de rien n'était. Les violences physiques et verbales continuent, des profs, des surveillants craquent, sont absents. Nous multiplions les courriers, les avertissements, les rapports, rien n'y fait....

Le samedi 23 juin, l'Inspecteur de Vie Scolaire et le Proviseur à la Vie Scolaire nous reçoivent au collège, ils répondent à nos questions, nous proposent des pistes, font un constat dur de la gestion du collège.

Qu'attendre de cette nouvelle rentrée ? De pouvoir faire cours normalement, sans se faire caillasser ni insulter. De pouvoir amener ces enfants, qui vivent dans des conditions difficiles, vers la réussite. Ils en sont capables, ils le méritent, il faut nous en donner les moyens.

SW

ACCES A LA HORS CLASSE DES CERTIFIES

La CAPA d'accès à la hors classe s'est tenue le mardi 29 mai 2007. Comme vous le savez, les règles du jeu ont changé au cours de l'année 2004-2005, ce qui avait rendu houleuse la CAPA de 2005 et provoqué la création d'un Groupe de Travail (GT).

Comme en 2005-2006, ce GT s'est réuni à plusieurs reprises pour améliorer, autant que faire se pouvait, la note de service 2007.

Nous avons considérablement limité les dégâts en faisant prendre en compte les diplômes, l'ancienneté, la pénibilité du poste (poste à complément de service, certifié en LP, enseignement en SEGPA etc.). Le résultat n'est pas pour autant satisfaisant car ces points arrachés pèsent peu face à ceux, exorbitants, que la nouvelle philosophie de la hors classe confère aux chefs d'établissements et aux IPR...

Il y avait 59 possibilités cette année au lieu des 47 de 2006. Un document comportant le nom des 80 premiers avait été remis à chacun des membres de la CAPA et un document avec le nom des 1085 promouvables avait été remis à chacune des organisations syndicales.

Nous voulions revenir sur le cas d'une dizaine de collègues qui avaient, à notre sens, été injustement écartés, victimes d'une « double peine », l'absence d'inspection entraînant à la fois une note moyenne d'inspection et un avis « Passable », soit 20pts sur les 50 possibles ou de la baisse totalement injustifiée de l'avis du chef d'établissement qui pouvait passer d'excellent en 2006 à TB, voire Honorable en 2007, alors que cet avis doit sanctionner la carrière et non l'année en cours...

Nous avons donc lu la déclaration suivante :

Madame la Rectrice,

Avant d'entamer les travaux de cette CAPA d'avancement des certifiés à la hors classe pour l'année 2007-2008, le SNES-FSU tient à faire la déclaration suivante.

Depuis 3 ans, l'accès à la hors-classe dépend directement des avis des chefs d'établissement et des IPR. Le « mérite individuel » serait ainsi mieux reconnu et valorisé : or il est aveuglant que l'application de ces nouvelles modalités de classement entraîne de très nombreuses injustices :

La possibilité de promotion est, d'une part, soumise au bon vouloir du chef d'établissement qui n'est pas tenu de justifier son respect des critères d'évaluation et note selon son intime conviction ... La possibilité de promotion est, d'autre part, nécessairement réduite s'il n'y a pas eu d'inspection récente... Or nous savons tous que, même si la situation s'est nettement améliorée, en raison, notamment de nos protestations répétées, de nombreux collègues, victimes d'absences d'inspection sont partis et partiront à la retraite sans avoir obtenu

La FSU Martinique s'insurge cette année encore contre les suppressions de postes massives qui désorganisent plus que jamais le fonctionnement de l'Education en Martinique. L'émission des postes se poursuit à grande allure et les services des personnels traduisent d'année en année de nouvelles dégradations qui ne peuvent que nuire à la qualité des services.

Dans ces conditions, pour le second degré, si le nouveau plan académique de formation paraît en progrès par rapport à celui de l'année dernière, il nous semble cependant en décalage profond avec cette attaque massive des services. Il nous semble surtout tenter de masquer le peu d'ambition nationale pour l'Education en terme de réussite des élèves.

Plus particulièrement pour la Martinique, nous demandons au rectorat d'impulser une politique plus ambitieuse en terme de niveau universitaire et de formation aux NTICE de l'ensemble des personnels.

Enfin, et toujours pour le second degré, nous renouvelons notre exigence d'un bilan des stages avant chaque CTPA ayant à se prononcer sur le nouveau PAF.

Concernant le premier degré, malgré quelques stages prenant en compte la dimension culturelle et linguistique dans différentes matières, nous regrettons l'absence de volonté académique et de planification concernant la promotion et la formation en Langues et culture régionales qui devraient permettre à tous les élèves de la Martinique d'en bénéficier. Concernant les LVE, il y a eu une véritable dynamique impulsée que nous ne retrouvons pas au niveau des LCR qui peuvent également être un outil pour la résorption et la lutte contre l'échec scolaire.

Par ailleurs, les titulaires remplaçants sont les grands absents de ce plan de formation. Il conviendrait de penser à des formations qui leur seraient destinées.

Enfin nous déplorons l'absence de communication concernant l'évaluation du dispositif « CP à effectifs réduits ou renforcés »

l'accès à la hors classe. Or aucun collègue ne devrait partir sans la hors classe.

Les commissaires paritaires du SNES ont conscience que le personnel du rectorat fait son travail dans des conditions particulièrement difficiles et le remercient d'avoir mis les documents de travail à leur disposition avant les délais réglementaires... Ils dénoncent cependant les difficultés d'accès à I-Prof, qui ont rendu quasiment impossible les contestations que les collègues voulaient faire.

*Comme l'an dernier, ils constatent que les réformes de gestion des personnels ont comme seul et unique but de faire beaucoup de bruit, et de dépense d'énergie pour pas grand chose. Ou plus exactement, ils ont de plus en plus le sentiment qu'on détruit l'Education en surchargeant le personnel avec des brouilles pour détourner son attention et ses réactions des atteintes fondamentales à ses statuts et à ses missions.
Fort-de-France, le 29/05/2007*

**Pour les commissaire paritaires du SNES-FSU
Madeleine BLAMEBLE**

Et, à notre totale stupéfaction, Madame la Rectrice nous a suivis et est même allée au-delà de ce que nous demandions... Elle nous a en effet proposé de reprendre le document qui comportait les 80 meilleurs barèmes et d'écarter du début du tableau les collègues jeunes et/ou n'ayant pas encore atteint le 11^{ème} échelon, au profit de collègues proches de la retraite « n'ayant pas démerité », qui devaient donc avoir « Très Bien », aussi bien de leur IPR que de leur Chef d'établissement.

C'est ainsi que la barre, initialement à 256.96, est tombée à 240.91 mais que près de 90 collègues au-dessus de la barre n'ont pas été promus... Il est clair que ce résultat n'est pas réellement satisfaisant et qu'il aurait mieux valu, comme par le passé, faire modifier soit par l'I.P.R. soit par le C.E. les avis qui provoquaient cette situation inique. Cette solution n'ayant pas été retenue, nous avons accepté celle qui était proposée et avons salué la position de la rectrice qui s'affranchissait totalement des nouveaux textes...

**Madeleine BLAMEBLE
Responsable secteur EMPLOI**

La Hors Classe : une carotte aux mains de chefaillons ?

Cette année, une fois de plus depuis la réforme de l'accès à la Hors Classe, la première vision des résultats bruts confirmait nos craintes : cette dernière s'apparente à la mise en place d'une « méritocratie » laissée à la libre appréciation des chefs d'établissement et des IPR alors même que le SNES, lors de sa dernière entrevue avec le recteur, avait soumis des problèmes relationnels, voire d'autoritarisme de la part des chefs d'établissement dans près de 20 collèges ou lycées de la Martinique (soit près

de tiers des EPLE du secondaire) sans parler du cas de certains IPR. Comment ne pas être inquiets quand on sait que, sur les 300 points attribués, 100 (50 par le chef d'établissement et 50 par l'IPR) le sont d'une manière incontrôlable.

Il est intéressant, par exemple, de comparer le pourcentage d'enseignants passés au 11^{ème} échelon au grand choix, symbole d'une fin de carrière méritante et les avis des IPR

	Accès au 11 ^{ème} échelon au Grand Choix	Avis « excellent » des IPR pour les 11 ^{ème} échelon
HIST-GEO	18,2%	36,3%
ANGLAIS	20,7%	20,7%
ESPAGNOL	22,7%	22,7%
MATH.	26,6%	3,3% (1 sur 30)
LET.MOD.	33,3%	14,3% (3 sur 21)

Lors de la CAPA, alors que le SNES soulignait la grande disparité des « avis », certains des chefs d'établissement et IPR présents ont mis en avant qu'un enseignant pouvait être plus « performant » une année et moins une autre... A suivre cette logique, il semblerait qu'en Mathématiques, les professeurs qui prennent de la bouteille sont de moins en moins motivés et performants : en 2006, ce sont 6.6% (2/30) des professeurs au 11^{ème} échelon qui avaient obtenu « excellent » mais seulement 3.3% (1/30) en 2007...

Grande variété aussi des avis formulés par les chefs d'établissement : dans plus de 25 établissements (Julia Nicolas, Lycée de Ducos...) , aucun collègue du 11^{ème} échelon n'a obtenu d'avis « excellent » tandis qu'à Acajou 2, 100% des collègues l'ont obtenu, 75% à Gérard Café. En somme, en fin de carrière, mieux vaut être professeur d'histoire-géographie à Acajou 2 que professeur de mathématiques à Julia Nicolas !...

La méritocratie laissée au libre arbitre des chefs d'établissement et/ou des IPR au pouvoir désormais discrétionnaire saute aussi aux yeux lorsqu'on se penche sur les disparités considérables entre les avis des chefs d'établissement et des IPR concernant un même collègue : ainsi, en 2006, un collègue est sanctionné d'un avis « insuffisant » de la part de son IPR mais gratifié d'un avis « excellent » de la part de son chef d'établissement ! En 2007, parmi les 20 avis « Passable » émis par un IPR, 9 collègues ont obtenu un avis « Très Bien » et 3 un avis « Excellent » de la part de leur chef d'établissement : sans doute de mauvais professeurs, très serviables au sein de leur établissement...

Inversement, on ne compte plus les avis « Passable » de la part des chefs d'établissement auxquels répondent des avis « Très Bien », voire « Excellent » de la part des IPR : s'agirait-il de très bons professeurs qui ne s'impliqueraient pas au sein de leur établissement ?...

Est-il besoin, en outre, de rappeler que la Hors Classe avait été mise en place en 1989 de manière à revaloriser financièrement la fin de carrière! Or, désormais, le quota des promouvables est défini sur l'ensemble des personnels à partir du 7^{ème} échelon :

ainsi, un enseignant au 8^e échelon promu à la Hors classe, l'est pour une période d'environ 20 ans mais jusqu'au 10^e échelon, il ne bénéficie d'aucun avantage financier, alors qu'un enseignant au 11^e échelon qui passe à la hors classe le reste pendant une moyenne de 5 ans environ, avec avantage financier immédiat ! Nommer à la Hors-classe un 8^e échelon qui prend la place de 4 collègues du 11^e échelon permet à l'Etat de substantielles économies.

En 2006-2007, parmi les 42 enseignants de plus de 60 ans avant la fin de l'année scolaire, 26 sont au 11^e échelon : après l'intervention du SNES en CAPA, 8 pourront être promus contre 3 initialement prévus.

Le SNES se bat pour que l'accès à la Hors Classe ne tourne pas à un clientélisme de mauvais aloi laissé au bon vouloir des notateurs mais redevienne ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : une revalorisation bien méritée de fin de carrière !

Régis AUBRY

Co-secrétaire académique adjoint

IUFM

L'intégration des IUFM aux Universités

Cette année aura vu le grand chantier de l'intégration de l'IUFM à l'Université Antilles/Guyane démarrer. Alors que nous aurions souhaité qu'il se fasse dans la transparence, seuls les différents recteurs et le président de l'Université discutent entre eux, comme c'est d'ailleurs le cas dans beaucoup d'autres académies. Rien n'est encore arrêté à ce jour et la crainte de voir l'unité Antilles/Guyane voler en éclat se fait sentir.

Le sujet est pourtant primordial pour l'avenir de notre métier (bivalence incitative dans les plans de formation, reconnaissance d'un master à l'issue de la deuxième année, temps de formation). Nous ne pensons pas qu'il puisse en être décidé en comité restreint sans les représentants des personnels.

Le danger est aussi le blocage du mouvement avec un maintien des stagiaires pendant trois ans sur leur poste de stagiaire. Il est évident qu'ils seront alors affectés dans les académies les plus demandeuses de personnels (Créteil, Lille, Aix-Marseille).

Le SNES-FSU veillera, dans les différentes commissions, à combattre les dérives annoncées.

Les « résultats » de l'IUFM de Martinique.

Le SNES se réjouit de l'ouverture d'une préparation au CAPES de Mathématiques (délocalisée de Guadeloupe) au sein de l'IUFM de Martinique. Nous ne pouvons qu'encourager et soutenir la pluralité des offres de formation.

Nous souhaitons aussi tous nos meilleurs vœux de réussite aux nombreux étudiants ayant réussi l'admissibilité aux concours. Preuve s'il en est que si l'on veut bien donner les moyens à l'éducation et à la formation, il n'est pas nécessaire de régionaliser les

concours ou d'utiliser d'autres biais pour faire réussir les étudiants martiniquais

Les actions du SNES

Cette année aura vu aussi porter les revendications des stagiaires et étudiants au Conseil d'Administration de l'IUFM (stagiaires en situation non remplacés, notes administratives).

Nous avons surtout été entendus très positivement par Mme la Rectrice au sujet de la rentrée des stagiaires le 30 août. Ils devraient pouvoir être installés dès cette date dans leur fonction de professeur. Dans le cas contraire, tout accident de la route ou sur le lieu de travail ne serait pas couvert par l'Administration. Ce que nous trouvons aberrant.

Nous avons aussi été entendus sur les dates des élections des usagers, elles auront lieu lorsque l'ensemble des stagiaires sera présent.

En espérant retrouver les étudiants en deuxième année à la rentrée, et les jeunes titulaires dans nos collèges et lycées ; nous vous souhaitons de bonnes vacances reposantes !

S W,

Responsable Secteur IUFM.

BAC : COUP DE GUEULE !

L'industrialisation est-elle en train de gagner l'Education Nationale ?

En tout cas, on n'en est pas loin avec les « cadences infernales » imposés aux correcteurs du Bac 2007...

A noter d'abord, que le BAC, qui est une épreuve nationale, se déroule en Martinique toujours plusieurs jours en avance par rapport à la métropole.

Ensuite, depuis deux ans, la correction de copies frôle l'absurde : dans certaines matières, l'harmonisation et la récupération des copies se déroulent le lundi matin mais il faut avoir fini de les corriger pour l'harmonisation de jeudi matin... soit moins de trois jours plus tard ! Où s'arrêtera-t-on ?

On comprend sans doute mieux l'apparition, depuis quelques temps, de QCM dans bon nombre d'épreuves. C'est plus facile et plus rapide à corriger !

Après, on s'étonnera que les résultats progressent...

Régis AUBRY

S1 Lycée SCHOELCHER

DOTATION REGIONALE

La DRES (Dotation Régionale à l'Équipement Scolaire) versée par l'état à la région était en 2006 de **25 133 480,85 €** (plus de vingt cinq millions d'euros). Cette dotation, faut-il le rappeler, sert à l'aménagement et à l'équipement des lycées. A cette somme il convient

normalement d'ajouter le FEDER **361 252,13 €** ainsi que le FSE **6 254 630,59 €**, soit un total de 31 749 363,74 € (près de 32 millions d'euros).

Voici comment s'est effectuée la répartition :

	Equipement	Participations et prestations
EPLEA DE CROIX-RIVAIL	233 721,37	201 092,00
EPLEA DU ROBERT	150 000,00	225 447,00
LEP CHATEAUBOEUF	473 513,52	310 131,80
LEP DE TRINITE	191 057,00	341 702,60
LEP DILLON	49 998,43	166 426,40
LEP DU MARIN	264 103,79	385 022,00
LEP PETIT MANOIR	332 166,72	596 649,60
LEP PLACE D'ARMES	115 416,15	127 099,00
LEP POINTE DES NEGRES	301 069,78	336 223,00
LP BATELIERE	49 513,75	184 695,00
LP DE CLUNY INTENDANT	83 466,93	210 666,60
LP SAINT JAMES	136 101,37	196 052,40
LYCEE ACAJOU 1	56 590,02	171 425,60
LYCEE ACAJOU 2	266 073,45	605 205,20
LYCEE BELLEVUE	315 040,27	843 553,80
LYCEE CENTRE SUD DUCOS	99 392,55	336 695,20
LYCEE DE BELLEFONTAINE	555 455,45	432 258,00
LYCEE DE TRINITE	288 136,26	763 499,20
LYCEE GENERAL DU FRANCOIS	211 927,97	538 465,80
LYCEE MONTGERALD	110 720,32	177 178,20
LYCEE POINTE DES NEGRE	223 817,39	792 063,60
LYCEE POLYVALENT DU LORAIN	112 478,08	563 529,00
LYCEE POLYVALENT JOSEPH ZOBEL	201 279,87	524 308,00
LYCEE POLYVALENT REGIONAL NORD ATLANTIQUE	137 144,10	151 341,00
LYCEE SCHOELCHER	117 751,10	284 144,60
TOTAL	5 075 935,64	9 464 874,60
TRAVAUX POUR LES LYCEES	7 658 324,33	
TOTAL GENERAL		22 199 134,57

Cette année, il y a 10 millions de différence en défaveur des lycées entre la dotation Etat-Europe et le reversement fait aux établissements scolaires. Si l'on s'attarde sur la dotation pour le matériel scolaire, c'est plus de deux fois la somme allouée qui a été thésaurisée : sans commentaire !...

En revanche, pour les établissements privés, notamment un, tout va pour le mieux :

Subventions allouées à l'AMEP	
Formation professionnelle	24 305,94
Equipement	340 000,00
Participations et prestations	968 588,01
Participation aux dépenses de fonctionnement	208 662,85
Total	1 541 556,80
LPP AMEP RAYNAL SARCUS	
Participations et prestations	36 951,49
Participation aux dépenses de fonctionnement	468 069,04
Total	505 020,53
Total général	2 046 577,33

Les chiffres parlent d'eux-mêmes: 1,1 million d'euros sont alloués au lycée public le mieux doté et 2 millions d'euros pour l'AMEP. Ajoutons à ce constat, les 10 millions d'euros non utilisés pour l'enseignement public et nous pouvons nous faire une idée assez fine de la vision régionale sur l'enseignement public...

Thierry RENARD
Représentant de la FSU au CESR

CONTRATS AIDES

Les contrats aidés revendiquent à juste titre une revalorisation de leur salaire : en effet, de 550 à 750 € pour vivre en Martinique tout en faisant 32 h par semaine, c'est scandaleux dans l'Education Nationale.

Que représenterait une augmentation de 200 € par contrat aidé ? Un peu plus de 4 millions d'euros, ce qui paraît à première vue colossal. Et pourtant, ce sont plus de 4,5 millions d'euros concernant des subventions spécifiques qui ont été distribuées par la région Martinique au titre de l'action sociale sans qu'aucune forme d'explication n'ait été fournie.

L'argent existe: avec 54,4 millions d'excédent, la région Martinique a le pouvoir et le devoir d'aider les contrats aidés en leur donnant non seulement l'aide financière qu'ils réclament à juste titre, mais en leur assurant aussi la formation qui leur est due.

Thierry RENARD
Représentant de la FSU au CESR

Vous trouverez ci-dessous la lettre demeurée sans réponse à ce jour que les contrats aidés du collège des Trois-Ilets ont envoyé à Madame la Rectrice le 30 Mai dernier

Objet : Revendications

Madame la Rectrice de l'académie de la Martinique,

Conformément à la nature de notre contrat, qui est un contrat de droit privé, nous souhaitons voir appliquer un certain nombre de mesures visant à respecter le droit du travail.

En effet, nous réclamons que la pause déjeuner ainsi que les autres pauses ne soient pas déductibles de notre temps de travail et ceci au regard de l'art. L212-4 du Code du Travail.

D'autre part, en notre qualité de salariés de droit privé, nous bénéficions d'un droit à congés payés de deux jours et demi par mois de travail effectif (art.L223-2 du Code du Travail). Nous sommes surpris de ne pas avoir ces dates de congés payés compris dans la période de paie considérée, mentionnées sur notre bulletin de paie, sur le fondement de l'art. L223-2 du Code du Travail.

Nous voulons porter aussi à votre connaissance ceci :

En l'absence d'une convention ou d'un accord collectif étendu ou d'un accord d'établissement (Art. L.212-8 du Code du Travail), la modulation des horaires des C.A.E. n'est pas conforme aux articles L.212-2 et D.212-1 à 212-4 du Code du Travail et à la circulaire DRT 94-4 du 21 Avril 1994.

La directive du Ministère de l'Education Nationale qui l'autorise, par extension aux C.A.E. des dispositions prévues pour les C.A.V., ne repose sur aucune base légale.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir faire en sorte que, les C.A.E. et certains C.A.V. dont le contrat signé stipule 26 heures de travail hebdomadaires sans qu'il n'y soit spécifié de modulations d'horaires, puissent récupérer les heures complémentaires non rémunérées qui leur ont été imposés à tort, en journées de repos compensatoires, à prendre avant la fin de l'année scolaire.

Nous restons persuadés, Madame la Rectrice, que vous prendrez en compte nos revendications et vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Les Contrats aidés Collège des Trois-Ilets

Les conseillers d'Orientation psychologues, un métier en voie de disparition.

Dans le concert des changements, on a vu certains professeurs principaux se jeter avidement sur leurs nouvelles missions d'orientation. Les fous ! Outre le fait qu'on ne peut remplacer un métier de 5 ans d'études universitaires, on ne peut non plus impunément scier la branche sur laquelle on est perché : accepter toujours plus de charges nouvelles c'est obligatoirement admettre qu'on travaillera mal, et donc c'est donner des arguments supplémentaires à ceux qui clament chaque fois que l'école va mal pour la précipiter plus vite vers sa fin ; c'est aussi

participer à la transformation ultra rapide de son métier, de sa profession.

L'exemple des Conseillers d'Orientation Psychologues est éclairant. On se souvient qu'en 2003, ils avaient failli passer à la trappe de la régionalisation. In extremis, par leur mobilisation, adossée à celle de l'ensemble de l'Education, ils ont réussi à éviter le pire. Aujourd'hui, pourtant, il semble que le pire se rapproche.

Cessation de paiement

En Martinique, les COPsy ont commencé par être remboursés au lance-pierre de leurs frais de déplacement. Depuis le début de l'année, ils ne perçoivent plus rien sauf quelques cacahouètes pour ceux du centre : 30 euros par personne, pour l'année. Pour ceux qui l'ignorent, un COPsy couvre un secteur qui peut compter jusqu'à 3 établissements et qui représente environ 1500 élèves. Il y tient des permanences, anime des réunions et participe à l'organisation de manifestations en faveur des élèves. Il établit des contacts avec les différents acteurs du système pour mieux cerner les problèmes des élèves, mais aussi aider les équipes à comprendre ce qui se passe. Parallèlement les Conseillers d'Orientation Psychologues ont des recherches à faire, des études à mener, des bilans à réaliser dans leur CIO ou à leur domicile. Ils doivent régulièrement actualiser leurs connaissances au gré des réformes ministérielles. Ils participent aussi dans les CIO à des permanences d'accueil et de conseil en direction des élèves, de leur famille et du grand public. Enfin, non seulement ils participent aux conseils de classe, mais ils travaillent en liaison étroite avec le professeur principal pour établir les orientations des élèves des paliers d'orientation (4^e, 3^e, 2nde notamment).

Supprimer les frais de déplacements se conçoit dans un contexte de cessation de paiement. Le gouvernement, depuis l'époque où Sarkozy était ministre des finances a décidé de fermer le robinet financier de l'Education. On peut dès lors supposer que le rectorat de la Martinique, comme les autres, se retrouve contraint de faire des économies où il peut...et là où cela fera le moins de mal, ou là où les cris seront les moins audibles².

Le problème réside dans la réponse à apporter : pas d'argent, pas de COPsy en établissement ...certes ! Mais si les conseillers réintègrent les CIO, ils hâtent leur disparition : dès lors qu'on ne les voit plus on les oublie ! Et du coup le gouvernement fait coup double.

Le SNES est donc intervenu en audience, et par courrier sur le problème du paiement des frais de déplacement, crucial pour l'école. En même temps,

² On notera que les directeurs de CIO ont droit à des frais de déplacement qui – à notre connaissance – ne souffrent pas de restrictions et dont le montant individuel évidemment dépasse celui des simples conseillers. Certes, cela représente moins de personnes, et en plus, on est dans la logique de l'entreprise où il faut des chefs partout ! En tout cas, proposer 30 euros par an aux seuls Copsy de Fort-de-France, témoigne d'une générosité stupéfiante.

d'autres difficultés se font jour et qui risquent d'avoir raison de la profession.

Une profession menacée

Ce n'est un secret pour personne, la profession des Copsy est menacée : un recrutement quasiment étouffé, une volonté affichée par le gouvernement de démanteler le métier en distinguant les conseillers en orientation et les psychologues. Faut-il rappeler que nos collègues n'ont jusqu'à présent pas de véritable perspective de carrière, sinon en devenant directeur de CIO – ce qui n'est pas en fait une véritable promotion - ?

En même temps, peu à peu, en prétendant faire glisser l'orientation des Copsy aux professeurs principaux, on tente de supprimer les conseillers des établissements scolaires pour les reléguer dans une mission d'orientation dévolue à la collectivité régionale . En tout cas, c'est un risque qui figure dans les probabilités.

Comment expliquer sinon que les CIO soient quasiment en cessation de paiement ? Si certains ont des directeurs voyageurs de commerce qui courent de collectivité en collectivité pour récolter des fonds, - au point qu'on se demande s'ils font encore un métier de service public – et des équipements, un CIO comme celui de Trinité ou comme celui du Lamentin sont en grande difficulté. Un ordinateur pour 8 conseillers ...on pourrait se croire dans un pays du Tiers Monde. Les logiciels (notamment psychométriques) utilisés sont obsolètes et là encore en nombre insuffisants...Les connexions Internet, lorsqu'elles existent sont fragilisées par manque d'argent.

Plus grave, cette impression que l'on incite les Conseillers d'orientation psychologues à pratiquer des bilans de compétences -hors de leur temps de travail et payés par la Région- qui permettent d'améliorer les budgets des CIO...Tout cela évoque un mélange curieux : pour gonfler des budgets, on utiliserait les ressources privées du personnel (les prestations libérales des Copsy) dans un bilan public.

On comprend que l'affaissement financier de l'orientation en Martinique –comme partout en France– soit un moyen de démolir un nouveau pan de l'Education. Avec le glissement des PAIO aux collectivités, avec les menaces réitérées sur la MGI et les GRETA, avec l'annonce d'un renouvellement très partiel des contrats aidés dans le second degré³, on voit peu à peu le grand vide qui se prépare : l'Etat abandonne le navire Education. Alors que les collèges et les lycées sont voués à accueillir tous les publics, et qu'on s'inquiète à juste titre du suivi des moyens humains et financiers, on entend parler de mutualisation des moyens c'est-à-dire de resserrement des moyens...

Des propositions pour la profession

Dans un tel contexte, on comprendra qu'il faut se battre pied à pied dans tous les secteurs : abandonner un secteur, c'est fragiliser l'ensemble de l'Edifice. C'est pourquoi le SNES Martinique, loin de rester sur la défensive entend

mener – avec les personnels Conseillers d'Orientation Psychologue, s'il y sont prêts – une grande offensive dès la rentrée.

Notre plateforme est simple :

1. L'orientation est un élément clé de l'éducation en collège, en lycée et à l'université. Il convient de recentrer les missions de l'Orientation sur ses objectifs majeurs et de lui donner les moyens de fonctionner. Ainsi ne jamais oublier que l'orientation se fait pour l'élève, l'étudiant et non aux seuls bénéfices de l'industrie et du patronat. Non que leurs intérêts soient opposés, mais on ne peut avoir de société harmonieuse si l'individu est orienté de force.
2. Paiement des indemnités de déplacement
3. Perspectives de carrière en terme de hors classe, agrégation...
4. Ouverture de postes au concours permettant de pérenniser la profession et de titulariser les contractuels.
5. Amélioration de l'encadrement en réduisant le nombre d'établissement et d'élèves par Copsy ;
6. L'orientation doit rester au sein de l'Education Nationale, comme un service public. Bien entendu il n'est pas question de statut quo : du fait de l'évolution prévisible, de la massification du public il peut être utile de distinguer entre les fonctions des Copsy dans les établissements, la dimension académique et statistique, etc...mais il ne peut y avoir d'évolution qu'avec une concertation des professionnels que sont les conseillers.

LE SITE DU SNES MARTINIQUE

Qu'on se le dise : le nouveau site du SNES va arriver d'ici quelques jours sur le NET!

Le SNES a besoin de prendre un virage numérique important, s'il veut répondre aux questions des nouvelles générations de professeurs. Ce nouveau site ne remplacera pas bien sûr l'implication des syndiqués sur le terrain, mais servira plutôt de relais aux actions et informations.

Des forums, des espaces syndiqués privés, une meilleure diffusion de l'information sont au centre de nos préoccupations.

Nous allons faire vivre le syndicat sur la toile !

S W,

Responsable du site.

**LE BUREAU DU SNES MARTINIQUE
SOUHAITE A TOUS
D'EXCELLENTE VACANCES !**

³ Les bruits de couloir – avec de nombreuses divergences ce qui devrait inciter certains